

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

1^{er} septembre 2007

SOMMAIRE

Aerogolf Center S.à r.l.	89191	Kafi International S.A.	89213
Agence Principale Nilles-Weyland Dan + Danièle S.à r.l.	89223	La Haie du Coq S.A.	89216
Alexander Photo S.A.	89221	Le 11 Avenue Saràl	89229
Alfa Blindsystem S.A.	89208	Lotus Invest S.A.	89207
AZ Electronic Materials Holdings Saràl ...	89192	Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A. ...	89209
Banque Safra - Luxembourg	89211	Mainoria S.A.	89231
BBEIF LH Sub 01 S.à r.l.	89199	MD-Trading AG	89208
BGP Courtage S.A.	89219	Melrose Holdings S.A.	89221
BOULANGERIE HENTGES (Edouard, Nicole et Josée Hentges) s.à.r.l.	89195	Mercuria Management Company S.A. ...	89209
Cavecan S.A.	89209	Merlan Invest S.A.	89220
CIGOGNE Management S.A.	89192	Moreno Estate Saràl	89231
Condeco S.à r.l.	89220	Mova Investment Holding S.A.	89198
Dafofin Four S.A.	89227	Nordisk Aviation Products Luxembourg S.A.	89218
Delian S.A.	89208	OPG-Russia S.à.r.l.	89220
Dreieck	89230	OPT...IN S.à.r.l.	89210
DSV Construction S. à r.l.	89195	Pegasus Netherlands Services Lux Primary S.C.S	89227
Etablissement Lutimmobil S.à r.l.	89209	Richbourg Invest Holding S.A.	89196
Etoile d'Or SA	89219	Richbourg Invest S.A.	89196
Fincom International S. à r. l.	89219	R.M. Services, Colicis, Belle et Cie	89216
Findim Group S.A.	89220	RP SP III S.à r.l.	89211
Findim Group S.A.	89226	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.	89223
Foreign Properties Invest S.A.	89218	sitGate Luxembourg S.A.	89186
Global distribution Luxembourg	89214	Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l.	89210
Gofinco Holding S.A.	89231	Terra Capital	89222
Guido de Nadai S.à.r.l.	89222	Tracom S.à.r.l.	89222
Hameur International S.A.	89210	Trans-Sud	89219
Hoen S.à.r.l.	89210	Universal Lounge SA	89229
Home Plante Deco S.à r.l.	89218	Vulkan Schiffahrts AG Luxembourg	89231
HORUS, Société Anonyme Holding	89221	You Consulting S.A.	89208
Immo-Diegem S.A.	89222		
Investissimo S.A.	89221		

sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 129.833.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, handelnd in Vertretung seines verhin-
derten Kollegen, den Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven. Letztgenannter bleibt der Bewahrer
vorliegender Urkunde.

Ist erschienen:

sitGate AG, eine Gesellschaft gegründet nach deutschem Recht mit Sitz in D-20359 Hamburg, Pinnasberg 45, einge-
tragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 77239, vertreten durch die Aktiengesell-
schaft FIDUCIAIRE EUROLUX mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, hier vertreten durch Herrn Carsten
Söns, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung durch den Vertreter der erschienenen Partei und durch
den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde zur Registrierung bei den zuständigen Behörden beigefügt bleibt.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie
folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweckkapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird
eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

sitGate LUXEMBOURG S.A. (nachfolgend «die Gesellschaft»)

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Vorstands können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im
Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss der Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb
des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Innerhalb der Grenzen der Gemeinde kann der Sitz auch durch einfa-
chen Beschluss des Vorstandes verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses
Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet wer-
den, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins
Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft,
die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Ge-
schäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft sind die Managementberatung sowie der Vertrieb, die Konzeption und die Integration
von Produkten der elektronischen Datenverarbeitung.

Die Gesellschaft ist weiterhin zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet erscheinen, dem Gegen-
stand des Unternehmens zu dienen. Sie kann zu diesem Zweck auch andere Unternehmen gründen, erwerben oder sich
an ihnen beteiligen. Sie kann Unternehmen, an denen sie mehrheitlich beteiligt ist, unter ihrer Leitung zusammenfassen
oder sich auf die Verwaltung der Beteiligung beschränken.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend EURO (€ 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn
(310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert EURO (€ 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann Ihre eigenen Aktien unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden.

Vorstand

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Vorstand verwaltet, der seine Tätigkeiten unter der Kontrolle eines Auf-
sichtsrats ausführt.

Art. 7. Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei (2) Mitgliedern, die natürliche oder juristische
Personen sein können, und die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Im Fall der Ernennung einer juristischen Person zum Vorstandsmitglied muss diese eine natürliche Person als ständigen Vertreter benennen, welche die Ausführung des Amtes der juristischen Person für diese wahrnimmt. Der ständige Vertreter unterliegt den gleichen Bedingungen und Verpflichtungen und ist in gleichem Maße verantwortlich, als ob er das Amt in eigenem Namen ausübte; er haftet gemeinsam mit der von ihm vertretenen juristischen Person für die Ausübung des Amtes.

Solange sämtliche Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden oder solange das Aktienkapital der Gesellschaft niedriger als fünfhunderttausend euro (€ 500.000,-) ist, kann eine einzelne natürliche oder juristische Person die Funktion des Vorstands wahrnehmen; diese Person trägt in diesem Fall den Titel des Alleinigen Vorstandsmitglieds.

Die Mitglieder des Vorstands werden vom Aufsichtsrat, der den Vorstand nach den gesetzlichen und satzungsgemäßen Bestimmungen kontrolliert, bestellt und abberufen. In Abweichung hiervon werden die Mitglieder des ersten Vorstandes von der Generalversammlung berufen, die im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet. Die Abberufung eines Vorstandsmitglieds, das gleichzeitig Angestellter der Gesellschaft ist, hat nicht die Auflösung des Anstellungsvertrages zur Folge.

Der Aufsichtsrat legt die Anzahl der Vorstandsmitglieder sowie die Dauer ihrer jeweiligen Mandate fest. In Abweichung hiervon legt die Generalversammlung, die im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet, die Anzahl der Mitglieder des ersten Vorstandes sowie die Dauer ihrer jeweiligen Mandate fest. Die Vorstandsmitglieder können für eine Dauer von maximal sechs (6) Jahren ernannt werden. Ausscheidende Vorstandsmitglieder können erneut ernannt werden.

Die Vorstandsmitglieder können ihr Amt jederzeit niederlegen. Eine eventuelle Haftung wegen Kündigung zur Unzeit oder wegen Kündigung in Schädigungsabsicht bleibt von diesem Recht unberührt.

Falls das Mandat eines Vorstandsmitglieds unbesetzt ist, können die verbleibenden Vorstandsmitglieder diese Stelle provisorisch besetzen. In diesem Fall nimmt der Aufsichtsrat die definitive Ernennung bei der darauffolgenden Zusammenkunft vor. Das auf diese Weise ernannte Vorstandsmitglied beendet das Mandat der Person, die es ersetzt.

Art. 8. Der Vorstand beruft unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und legt die Dauer seiner Amtszeit fest.

Der Vorstandsvorsitzende ist der Vorsitzende aller Generalversammlungen und Vorstandssitzungen. Im Falle seiner Abwesenheit ernennt die Generalversammlung beziehungsweise der Vorstand durch Mehrheitsentscheid der anwesenden oder vertretenen Personen eine andere Person zum vorübergehenden Vorstandsvorsitzenden.

Die Vorstands Sitzungen werden vom Vorstandsvorsitzenden oder, im Fall unvorhergesehener Schwierigkeiten, von mindestens der Hälfte der Vorstandsmitglieder einberufen. Der Vorstand kann Vorschriften zur Form und Frist der Einberufung festlegen.

Vorstandssitzungen können ohne Einhaltung der Einberufungsvorschriften wirksam abgehalten werden, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder wirksam vertreten sind.

Der Vorstand tritt zusammen, sobald es das Interesse der Gesellschaft erfordert, und zwar am in der Einberufung vorgesehenen Ort und Zeitpunkt.

Die Vorstandsmitglieder können schriftlich, per Fax, per Telegramm oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel auf die Formvorschriften der Einberufung verzichten; eine gesonderte Einberufung ist nicht erforderlich. Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung, in der die Fragen der Zusammenkunft und der Beschlussfassung geregelt sind.

Jedes Vorstandsmitglied kann an Vorstandssitzungen teilnehmen, indem es schriftlich, per Fax oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel ein anderes Vorstandsmitglied zu seinem Vertreter bestimmt.

Sofern mindestens zwei Vorstandsmitglieder anwesend sind, kann ein Vorstandsmitglied auch mehr als ein nicht anwesendes Vorstandsmitglied vertreten.

Jedes Vorstandsmitglied kann an Vorstands Sitzungen per Telefonkonferenz oder durch jedes gleichartige Kommunikationsmittel, das den teilnehmenden Vorstandsmitgliedern gestattet zu sprechen und gehört zu werden, teilnehmen. Eine solche Teilnahme an der Vorstandssitzung steht der persönlichen Anwesenheit auf der Sitzung gleich.

Der Vorstand kann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Sämtliche Beschlüsse des Vorstandes benötigen die Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder. Im Fall der Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorstandsvorsitzenden den Ausschlag.

In dringenden Angelegenheiten sind Beschlüsse des Vorstands, die von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet sind, ebenso gültig und binden den Vorstand auf gleiche Weise, wie wenn sie auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung gefasst worden wären. Die Unterschriften können auf derselben Urkunde oder auf mehreren identischen Ausfertigungen geleistet und per Brief, Fax oder Fernschreiben erbracht werden.

Art. 9. Der Vorstand hat die weitestgehenden Befugnisse, die Gesellschaft gegenüber Dritten unter allen Umständen zu vertreten, unter Ausnahme der Befugnisse, die durch das Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

Der Vorstand übt sein Mandat unter der Kontrolle des Aufsichtsrats aus. Er hat dem Aufsichtsrat insbesondere vorzulegen:

- einen mindestens vierteljährlichen schriftlichen Bericht über die Geschäftslage der Gesellschaft und die voraussichtliche Entwicklung;
- den Jahresabschluss der Gesellschaft spätestens zwei Monate vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung, zur Überprüfung und Kontrolle.

Die folgenden Rechtsgeschäfte unterliegen der vorherigen Zustimmung des Aufsichtsrates:

- Kauf, Verkauf und Belastung von Grundstücken;
- Kauf und Verkauf von Beteiligungen an Unternehmen von über 10% des Gesellschaftskapitals dieser Unternehmen;
- Rechtsgeschäfte mit einem Wert von über fünfzigtausend euro (€ 50.000,-).

Der Aufsichtsrat kann für eine maximale Dauer von einem Jahr einen Betrag für alle diese Rechtsgeschäfte oder für bestimmte dieser Rechtsgeschäfte festlegen, unterhalb dessen die Vornahme dieser Rechtsgeschäfte durch den Vorstand auch ohne die vorherige Zustimmung des Aufsichtsrates zulässig ist. Auf die Nichtbeachtung dieser Vorschrift kann sich die Gesellschaft Dritten gegenüber nicht berufen.

Im Fall der Verweigerung der erforderlichen Zustimmung zu einem Rechtsgeschäft kann der Vorstand die Angelegenheit der Generalversammlung zur Entscheidung vorlegen.

Art. 10. Nach vorheriger Zustimmung des Aufsichtsrates können die Vorstandsmitglieder die Verantwortlichkeit für bestimmte Geschäftsbereiche untereinander aufteilen. Der Vorstand kann weiterhin Vollmachten für bestimmte Rechtsgeschäfte erteilen und diese Vollmachten jederzeit widerrufen. In keinem Fall darf diese Aufteilung jedoch dem Vorstand den Charakter des Organs nehmen, das kollektiv für die generelle Geschäftsführung der Gesellschaft verantwortlich ist.

Der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft in Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Personen übertragen, mit Ausnahme der Mitglieder des Aufsichtsrats.

Der Vorstand legt die Verantwortlichkeit des Beauftragten und seine eventuelle Vergütung, die Dauer seiner Berufung und alle sonstigen Bedingungen seines Mandates fest.

Art. 11. Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern oder durch die Unterschrift der nach Artikel 10 dieser Satzung Beauftragten im Rahmen der ihnen übertragenen Befugnisse berechtigt und verpflichtet.

Art. 12. Der Vorstand vertritt die Gesellschaft gerichtlich gegenüber Dritten als Klägerin oder Beklagte. Zustellungen für oder gegen die Gesellschaft sind nur direkt in ihrem Namen möglich.

Art. 13. Die Vorstandsmitglieder trifft in keinem Fall eine persönliche Haftung für im Namen der Gesellschaft und in Ausübung ihres Amtes eingegangene Rechtsgeschäfte, solange diese Rechtsgeschäfte im Einklang mit dieser Satzung und den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 stehen.

Aufsichtsrat

Art. 14. Der Aufsichtsrat übt die ständige Kontrolle über die Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Vorstand aus; er besteht aus mindestens drei (3) Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann der Aufsichtsrat aus einer einzigen Person bestehen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates werden von der Generalversammlung für eine von dieser festzulegende Mandatsdauer, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, ernannt. Ausscheidende Aufsichtsratsmitglieder können erneut ernannt werden.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates können jederzeit von der Generalversammlung ohne Kündigungsfrist oder Anspruch auf Entschädigung abberufen werden.

Die Anzahl sowie die Vergütung der Mitglieder des Aufsichtsrates werden durch die Generalversammlung festgelegt.

Im Fall der Ernennung einer juristischen Person zum Mitglied des Aufsichtsrats muss diese eine natürliche Person als ständigen Vertreter benennen, welche die Ausführung des Amtes der juristischen Person für diese wahrnimmt. Der ständige Vertreter unterliegt den gleichen Bedingungen und Verpflichtungen und ist in gleichem Maße verantwortlich, als ob er das Amt in eigenem Namen ausübte; er haftet gemeinsam mit der von ihm vertretenen juristischen Person für die Ausübung des Amtes.

Art. 15. Der Aufsichtsrat ernennt eine natürliche Person aus dem Kreis seiner Mitglieder zum Vorsitzenden, dessen Amtszeit seiner Amtszeit als Mitglied des Aufsichtsrates entspricht.

Der Aufsichtsratsvorsitzende leitet alle Sitzungen des Aufsichtsrats. In seiner Abwesenheit wählt der Aufsichtsrat mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder einen vorübergehenden Aufsichtsratsvorsitzenden.

Dem Aufsichtsratsvorsitzenden obliegen die Einberufung des Aufsichtsrats und die Leitung der Beratungen. Der Aufsichtsrat kann Vorschriften zur Form und Frist der Einberufung festlegen.

Der Aufsichtsratsvorsitzende beruft den Aufsichtsrat bei Bedarf ein, sowie mindestens einmal pro Vierteljahr innerhalb von 15 Tagen nach Erhalt des Quartalsberichts des Vorstands oder auf Antrag von mindestens zweier seiner Mitglieder oder zweier Mitglieder des Vorstands.

Der Aufsichtsrat kann die Mitglieder des Vorstandes zu seinen Sitzungen einladen. In diesem Fall haben die Mitglieder des Vorstandes lediglich eine beratende Stimme.

Die Sitzungen des Aufsichtsrats können ohne Beachtung von Einberufungsvorschriften wirksam gehalten werden, wenn sämtliche Mitglieder des Aufsichtsrats anwesend oder wirksam vertreten sind.

Die Sitzungen des Aufsichtsrats finden an dem in der Einberufung genannten Ort und Zeitpunkt statt.

Die Mitglieder des Aufsichtsrats können schriftlich, per Fax, per Telegramm oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel auf die Formvorschriften der Einberufung verzichten; eine gesonderte Einberufung ist für Sitzungen, deren Ort und Zeitpunkt zuvor in einem per Beschluss des Aufsichtsrats festgesetzten Terminplan vorgesehen sind.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann an Aufsichtsratssitzungen teilnehmen, indem es schriftlich, per Fax oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel ein anderes Mitglied des Aufsichtsrats zu seinem Vertreter bestimmt.

Sofern mindestens zwei Mitglieder des Aufsichtsrats anwesend sind, kann ein Mitglied des Aufsichtsrats auch mehr als ein nicht anwesendes Mitglied des Aufsichtsrats vertreten.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann an Aufsichtsratssitzungen per Telefonkonferenz oder durch jedes gleichartige Kommunikationsmittel, das den teilnehmenden Mitgliedern des Aufsichtsrats gestattet zu sprechen und gehört zu werden, teilnehmen. Eine solche Teilnahme an der Aufsichtsratssitzung steht der persönlichen Anwesenheit auf der Sitzung gleich.

Der Aufsichtsrat kann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Sämtliche Beschlüsse des Aufsichtsrats benötigen die Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Aufsichtsrats. Im Fall der Stimmgleichheit gibt die Stimme des Aufsichtsratsvorsitzenden den Ausschlag.

In dringenden Angelegenheiten sind Beschlüsse des Aufsichtsrates, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichnet sind, ebenso gültig und binden den Aufsichtsrat auf gleiche Weise, wie wenn sie auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Aufsichtsratssitzung gefasst worden wären. Die Unterschriften können auf derselben Urkunde oder auf mehreren identischen Ausfertigungen geleistet und per Brief, Fax oder Fernschreiben erbracht werden.

Art. 16. Der Aufsichtsrat stellt die dauerhafte Kontrolle der vom Vorstand ausgeübten Geschäftsführung mit allen geeigneten Mitteln sicher. Diese Kontrolle kann jedoch keinesfalls dazu führen, dass der Aufsichtsrat oder seine Mitglieder direkt oder indirekt Tätigkeiten der Geschäftsführung vornehmen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates können jederzeit Kenntnis von den Unterlagen erhalten, die sie für die Ausübung ihres Mandates für erforderlich erachten, und Abschriften dieser Unterlagen verlangen.

Der Aufsichtsrat kann Rechtsgeschäfte, die der Vorstand entgegen den Bestimmungen des Artikels 9 dieser Satzung ohne vorherige Zustimmung vorgenommen hat, genehmigen.

Der Aufsichtsrat kann die Durchführung bestimmter Aufgaben an eines oder mehrere seiner Mitglieder delegieren.

Art. 17. Der Aufsichtsrat kann einzelnen Mitgliedern die Durchführung bestimmter Aufgaben übertragen und diesen Auftrag jederzeit widerrufen. Der Aufsichtsrat kann die Bildung von Kommissionen beschließen und deren Besetzung festlegen. Diese Kommissionen führen ihre Tätigkeit unter der Verantwortung des Aufsichtsrates aus. Diese Aufteilung der Kompetenzen kann jedoch keinesfalls die Delegation der Kompetenzen, wie sie im Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 oder in dieser Satzung dem Aufsichtsrat als solchem zugeteilt werden, an eine Kommission oder eine Begrenzung der Kompetenzen des Vorstandes zur Folge haben.

Art. 18. Die Mitglieder des Aufsichtsrats sind der Gesellschaft nach gemeinem Recht für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Sie sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber für Verletzungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 oder der vorliegenden Satzung gesamtschuldnerisch verantwortlich.

Gemeinsame Vorschriften für Vorstand und Aufsichtsrat

Art. 19. Niemand kann gleichzeitig Mitglied des Vorstandes und Mitglied des Aufsichtsrats sein.

Falls das Mandat eines Vorstandsmitglieds unbesetzt ist, kann der Aufsichtsrat jedoch eines seiner Mitglieder zum Mitglied des Vorstandes ernennen. Während dieser Zeit setzt diese Person mit ihren Tätigkeiten als Mitglied des Aufsichtsrats aus.

Art. 20. Stehen persönliche Interessen eines Vorstands- oder Aufsichtsratsmitglieds den Interessen der Gesellschaft in einer Angelegenheit entgegen, die der Genehmigung des Vorstandes oder des Aufsichtsrats bedarf, so ist dieses Mitglied verpflichtet, den Vorstand beziehungsweise den Aufsichtsrat hiervon zu unterrichten und diese Erklärung im Protokoll der betreffenden Sitzung vermerken zu lassen. Das Mitglied kann an der Beratung und Abstimmung über diese Angelegenheit nicht teilnehmen.

Bestehen Vorstand oder Aufsichtsrat nur aus einer Person, so wird der Interessenkonflikt lediglich in einem Verzeichnis der Geschäfte zwischen der betreffenden Person und der Gesellschaft festgehalten; die Person kann an der Durchführung dieser Geschäfte weiterhin teilnehmen.

Falls nur auf Grund eines solchen Interessenskonflikts die erforderliche Zahl von anwesenden oder vertretenen Mitgliedern von Vorstand oder Aufsichtsrat nicht erreicht werden kann, so sind Vorstand oder Aufsichtsrat dennoch beschlussfähig.

Die Wirksamkeit eines Vertrages oder einer Transaktion zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft, an der ein Mitglied des Vorstands oder des Aufsichtsrats ein persönliches Interesse hat oder in der er ein Mitglied des Vorstands, Aufsichtsrats oder Verwaltungsrats, ein Direktor oder ein Angestellter ist, entfällt nicht allein aufgrund dieser Tatsache. Das betreffende Mitglied des Vorstands oder des Aufsichtsrats ist nicht von den Beratungen und Abstimmungen bezüglich dieser Verträge oder Transaktionen ausgeschlossen.

Buchprüfung

Art. 21. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Die Anzahl, Vergütung und die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Die Dauer der Amtszeit kann jedoch sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Ausscheidende Kommissare können erneut ernannt werden.

Die Kommissare können jederzeit von der Generalversammlung ohne Kündigungsfrist oder Anspruch auf Entschädigung abberufen werden.

Wenn die Anzahl der Kommissare um mehr als die Hälfte verringert ist, beruft der Vorstand umgehend eine Generalversammlung ein, um die ausgeschiedenen Kommissare zu ersetzen.

Generalversammlung

Art. 22. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt nach den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 23. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni um 14.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2008.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 24. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Vollmacht oder schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 25. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr-Gewinnbeteiligung

Art. 26. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2007.

Der Vorstand erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft innerhalb der Frist nach Artikel 9 dieser Satzung vor.

Der Aufsichtsrat leitet dem Kommissar die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Bericht des Vorstands spätestens einen Monat vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung weiter. Er teilt der Generalversammlung seine Bemerkungen zu diesen Dokumenten mit.

Art. 27. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung zur Kapitaltilgung zu benutzen.

Auflösung-Liquidation

Art. 28. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 29. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jegliche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendsechshundert Euro (€ 1.600,-).

Kapitalzeichnung

Alle dreihundertzehn (310) Aktien wurden gezeichnet von der Gesellschaft sitGate AG, vorbezeichnet.

Sämtliche Aktien wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreißigtausend Euro (€ 31.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Aktienkapital darstellt, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammen gefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird festgelegt auf zwei, diejenige der Aufsichtsratsmitglieder wird festgelegt auf drei und diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate der Vorstandsmitglieder, der Aufsichtsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.

3.- Zu Vorstandsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Marc Lucas, Unternehmensberater, geboren am 7. Januar 1970 in Luxemburg, wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 68, boulevard Napoléon;

2.- Herr Arne Sötje, Unternehmensberater, geboren am 6. Mai 1972 in D-Bremen, wohnhaft in L-1453 Luxemburg, 120, route d'Echternach.

4.- Zu Aufsichtsratsmitgliedern werden ernannt:

1.- Herr Holger Danowsky, Unternehmensberater, geboren am 14. April 1961 in D-Flensburg, wohnhaft in D-22085 Hamburg, Schöne Aussicht 17;

2.- Herr Max Nussbaumer, Unternehmensberater, geboren am 19. Juli 1967 in A-Lienz, wohnhaft in D-22763 Hamburg, Hohenzollernring 20;

3.- Herr Ralf Pollmann, Bankkaufmann, geboren am 7. September 1969 in D-Weidenthal, wohnhaft in D-67681 Sembach, Eckstraße 13.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

EUROPEAN AUDIT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach luxemburgischen Recht, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 50956, mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich an folgender Adresse: L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Söns, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007. LAC/2007/14685. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Juli 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007087287/202/324.

(070097409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Aerogolf Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.391.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087426/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08237. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.248.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.143.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, venant compléter le bilan au 31 décembre 2006 précédemment déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 6 juillet 2007 sous la référence L070087051.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087424/5776/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08835. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

CIGOGNE Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.547.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of June,

Before us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIGOGNE MANAGEMENT S.A. (hereinafter referred as «the Company»), with registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 101.547, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on July 6, 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 733 dated July 16, 2004.

The meeting is opened at 8.30 a.m. and Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 125 shares in circulation, 125 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That all the Shareholders have been duly convened by notices containing the agenda.

IV.- That consequently the present extraordinary general meeting is regularly constituted and has legal power to act on the following agenda.

Agenda:

Extension of the purpose of CIGOGNE MANAGEMENT S.A. and amendment of the Articles of Incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the article 3 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

«The purpose of the Company is the creation, administration and management, directly or by way of management delegation agreements, of specialized investment funds as well as securitization or venture capital funds or companies and any other funds or companies or undertakings whose object is investment in whatsoever form (all together hereafter «the Undertakings»), and, incidentally and if need be, the counseling and advising under any investment advisor agreements of such Undertakings.

The Company shall manage any activities, in Luxembourg and abroad, connected with the management, administration and promotion of such Undertakings and with respect thereto it may set up one or more branches. On behalf of the Undertakings, and when acting as their management company whether directly or by way of any management delegation agreement, it may act as general partner, it may enter into permanent borrowings arrangement, any leverage and derivative transactions, any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities and any investment funds units, proceed to any inscriptions and transfers in the name of the Undertakings or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies or whatsoever, and exercise on behalf of the Undertakings and the interestholders of the Undertakings, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities or units constituting assets of the Undertakings. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company shall be an investment funds manager, as defined by Chapter 14 of the Law of December 20, 2002 on Undertakings for Collective Investment.

The Company may take any measures and carry out any operation directly or indirectly connected with its purpose and permitted by Luxembourg laws.»

Second resolution

The meeting decides to amend the last sentence of the first paragraph of Article 15 which will be read as follows:

«The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the shareholder, the Undertakings under management or investment advice agreement or any subsidiary or any affiliate thereof, or the investment adviser, or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.»

Third resolution

The meeting decides to amend article 17 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

«The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company, or by the individual signature of the manager pursuant to Article 16, or by the joint signatures or individual signature of any two or single persons to whom such signatory authority has been delegated by the Board of Directors.»

Fourth resolution

The meeting decides to add at the end of article 23 of the Articles of Incorporation the following: «and other applicable laws».

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CIGOGNE MANAGEMENT S.A. (ci-après nommée la «Société») avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, L-2449 dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 101.547 et constituée le 6 juillet 2004 suivant acte notarié de M^e Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 733 daté du 16 juillet 2004.

L'Assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 125 actions en circulation, 125 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que tous les Actionnaires ont été valablement convoqués par notice contenant l'ordre du jour.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée a été régulièrement convoquée et a le pouvoir légal d'acter sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

Elargissement de l'objet social de CIGOGNE MANAGEMENT S.A. et modification des Statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui devra être lu comme suit:

«L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion, directement ou par l'intermédiaire de contrats de délégations de gestion, des fonds d'investissement spécialisés, des fonds ou sociétés de titrisation ou de capital à risque et de tous autres fonds, sociétés ou organismes dont l'objet est l'investissement sous quelle que forme que ce soit (ci-après dénommés les «Organismes») et, incidemment et si besoin est, le conseil conformément à des contrats de conseil en investissements de tels Organismes.

La Société se chargera de toute action, au Luxembourg ou à l'étranger, en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion de tels Organismes et, à cet égard, la Société pourra constituer une ou plusieurs filiales. Elle pourra, pour le compte des Organismes et en sa qualité de société de gestion agissant directement ou par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de gestion, agir en tant qu'associé, conclure des accords d'emprunt permanent et toute transaction à effet de levier ou sur produits dérivés, conclure tout contrat, elle pourra acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et toutes parts de fonds d'investissement, procéder à toutes inscriptions et transferts au nom des Organismes ou au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou n'importe lesquelles et exercer pour le compte des Organismes et des détenteurs de parts des Organismes tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières ou parts constituant les avoirs des Organismes. Cette énumération n'est pas exhaustive, mais simplement indicative.

La Société est une société de gestion de fonds d'investissement, telle que définie au Chapitre 14 de la Loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

La Société pourra prendre toutes mesures et exercer toutes activités liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet, dans les limites des lois luxembourgeoises.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dernière phrase du premier paragraphe de l'article 15 des Statuts qui devra être lue comme suit:

«Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'applique pas aux relations ou intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant le principal actionnaire, les Organismes gérés ou ayant conclu un contrat de conseil en investissement ou ses filiales ou sociétés affiliées ou le conseiller en investissement, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer souverainement.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des Statuts qui devra être lu comme suit:

«La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle d'un directeur conformément à l'Article 16, ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle d'une ou deux autres personnes auxquelles des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter à la fin de l'article 23 des Statuts les mots suivants: «et toutes autres lois applicables».

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Siebenaler, A. Braquet, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007. Relation: LAC/2007/15654. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089081/242/146.

(070099536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

BOULANGERIE HENTGES (Edouard, Nicole et Josée Hentges) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9023 Ettelbrück, 4, rue des Chariots.

R.C.S. Luxembourg B 95.061.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Edouard Hentges, Bäckermeister, geboren am 6. Februar 1952 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9023 Ettelbrück, 4, rue des Chariots;

2) Dame Marie-Josée Hentges, Verkäuferin, geboren am 29. September 1953 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9024 Ettelbrück, 22, bd. Grande-Duchesse Charlotte;

3) Dame Nicole Hentges, Verkäuferin, geboren am 23. Januar 1958 in Ettelbrück, wohnhaft in L-9023 Ettelbrück, 4, rue des Chariots.

Vorgenannte Kompargenten, augenblicklich alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BOULANGERIE HENTGES (EDOUARD, NICOLE ET JOSEE HENTGES) S. à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-9023 Ettelbrück, 4, rue des Chariots;

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz zu Ettelbrück am 26. Januar 1987,

eingetragen im Handelregister Luxemburg unter Nummer B 95.061,

veröffentlicht im Mémorial C, Seite 5702 des Jahres 1987;

welche Kompargenten, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung konstituiert haben und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst haben:

- Die Generalversammlung stellt fest, dass die Gesellschaft sämtliche Tätigkeiten auf den heutigen Tag eingestellt hat;

- Die Generalversammlung hebt die Mandate der aktuellen Geschäftsführer auf und gibt ihnen ebenfalls Entlastung.

- Zum Liquidator mit allen gesetzlichen Befugnissen wird Herr Jean Nicolas Weber, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse, bestimmt.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Hentges, M.-J. Hentges, N. Hentges, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 6 juillet 2007, DIE/2007/3404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Abschrift, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 17. Juli 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007088447/4917/40.

(070098477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

DSV Construction S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clement.

R.C.S. Luxembourg B 124.893.

—
L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, gérant de sociétés, né à Villerupt (France), le 28 juillet 1971, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard Hubert Clement;

2.- Monsieur Mirko Vuksanovic, indépendant, né à Beograd (Yougoslavie), le 13 octobre 1961, demeurant à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée DSV CONSTRUCTION S. à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.893,

constituée sous la dénomination de EXPRESS TRAVAUX CONSTRUCTIONS S. à r.l. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2007, publié au Mémorial C numéro 805 du 7 mai 2007,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2007, en voie de publication au Mémorial C,

dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, réparti comme suit:

1.- Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Mirko Vuksanovic, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Mirko Vuksanovic, prénommé, déclare céder ses quarante-neuf (49) parts sociales à Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix de leur valeur nominale, ce dont quittance.

Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, prénommé, gérant technique de la société et Monsieur Mirko Vuksanovic, gérant administratif de la société déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, prénommé, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Ensuite l'associé se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy à L-4064 Esch/Alzette, 16, boulevard Hubert Clement.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

2.- La démission de Monsieur Mirko Vuksanovic, prénommé, en tant que gérant administratif de la société est acceptée. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Monsieur Roui Alberto Machado de Sousa, exerçant actuellement la qualité de gérant technique de la société est nommé pour le futur gérant de la société.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. A. Machado de Sousa, M. Vuksanovic, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7965. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007088457/219/54.

(070098517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Richbourg Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Richbourg Invest Holding S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.518.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RICHBOURG INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 109.518,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 12 95 du 30 novembre 2005.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herseange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger»;

3) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de RICHBOURG INVEST S.A.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société de RICHBOURG INVEST HOLDING S.A. en RICHBOURG INVEST S.A., sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RICHBOURG INVEST S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8655. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007088456/219/82.

(070098531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Mova Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.563.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

S'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MOVA INVESTMENT HOLDING S.A. avec siège à Mamer, inscrite au RCSL sous le numéro B 36.563,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 361 du 4 octobre 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 octobre 2004, publiée au Mémorial C numéro 253 du 3 février 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur F.H.R. Sonnenschein, directeur, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Loredana Jenkins-Fatone, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anja H.P.M. Paulissen, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1) La société MOVA INVESTMENT HOLDING S.A. est dissoute par la réunion de toutes les actions en une seule main et la volonté de l'actionnaire unique, la société VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 35.270

2) L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs et passifs de la société dissoute.

3) Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

4) Pour autant que de besoin, la société VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;

5) Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11h20.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. H. R. Sonnenschein, L. Jenkins-Fatone, A. Paulissen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2007, Relation CAP/2007/1559. — Reçu 12 euros.

Le Receveur intérimaire (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 23 juillet 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007088453/225/47.

(070098543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

BBEIF LH Sub 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 129.918.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg in progress of registration at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter «the Shareholder», subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of BBEIF LH SUB 01 S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote. In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.	500 shares
Total:	500 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at six (6).
2. Appoint the following as:

Category A Managers:

- Mr. Serge Morel, Investment Banker, born on the 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr. Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr. David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

Category B Managers:

- Mr. Neil Lewis, Solicitor, born on the 25th of January 1962 in Johnstone (Scotland), residing at Gowers, Old Avenue, Weybridge, Surrey, KT13 0PS, United Kingdom 3;
- Mr. Antonino Lo Bianco, Investment Banker, born on the 7 April 1966 in Palermo (Italy), residing at Via Disciplini, 12, 20123 Milan (Italy);
- Mr. Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11th February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. avec siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg représentée par Flora Gibert, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination BBEIF LH SUB 01 S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

BBEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.	500 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de Catégorie A:

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle-Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgium), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Gérants de Catégorie B:

- M. Neil Lewis, Solicitor, Manager, né le 25 janvier 1962 à Johnstone (Ecosse) demeurant à Gowers, Old Avenue, Weybridge, Surrey, KT13 0PS, United Kingdom 3;
- M. Antonino Lo Bianco, Investment Banker, né à Palerme (Italie) le 7 avril 1966, demeurant à Via Disciplini 12, 20123 Milan (Italie);
- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né à Melbourne le 11 février 1962, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007. Relation: LAC/2007/13951. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007089066/211/465.

(070099505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Lotus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.031.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007086879/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09716. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082059/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03648. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Delian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 108.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082060/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03882. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Alfa Blindsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 96.370.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Mention conforme

Pour la société

RESOURCE REVISION Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007086901/1461/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07903. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

MD-Trading AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007082061/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03758. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Macquarie Airports (Europe) No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086679/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07563. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Cavecan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 44.211.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086686/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09724. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Etablissement Lutimmobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT LUTIMMOBIL S.à r.l.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087085/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08141. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Mercuria Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.693.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007087086/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08146. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Hameur International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 116.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087087/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08147. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Hoer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 82.292.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087088/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06999. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Skype Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087083/1092/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08278. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

OPT...IN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 127, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 116.064.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087084/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07003. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Banque Safra - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 23.133.

L'affectation du résultat 2006 (complémentaire au dépôt du bilan de décembre 2006 déposé le 8 juin 2007 n ° CF/02292), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

S. Besch / N. Allton

Sous-Directeur / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2007087089/2339/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02288. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

RP SP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.799.

In the year two thousand and seven, on the 30th day of the month of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared, M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of RP S.à r.l. (formerly ROCKPOINT S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, being the sole member of RP SP III S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 12th January 2007 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

(A) Amendment of the object clause in article 2 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise in which the Company has an interest.

The Company may also invest directly or indirectly in real estate. In particular it may acquire and hold sub-participations in interests in German partnerships which hold and rent out German properties.

The Company may borrow funds in any form, fund the group companies through subordinated loans, loans and may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies, partnerships or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs.

In general, the Company may take any actions and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

(B) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seventeen thousand six hundred and twenty-five Euro (€17,625.-) by the issue of two hundred and five (205) new shares with a nominal value twenty-five Euro (€ 25.-) each against the contribution in cash of twenty-five thousand one hundred and thirty-two Euro (€ 25,132.-); subscription to the new shares by the sole member of the Company and payment of

the total subscription price by way of contribution in cash by the sole member of the Company; allocation of the contribution in cash for an amount of five thousand one hundred and twenty five Euro (€ 5,125.-) to the share capital account and the balance being twenty thousand and seven Euro (€ 20,007.-) to the share premium account; and consequential amendment of article 5 first paragraph of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company as set out in the agenda to the meeting.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seventeen thousand six hundred and twenty-five Euro (€ 17,625.-) by the issue of two hundred and five (205) new shares with a nominal value twenty-five Euro (€ 25.-) each against the contribution in cash of twenty-five thousand one hundred and thirty-two Euro (€ 25,132.-) paid by the sole member of the Company, such amount to be allocated for an amount of five thousand one hundred and twenty five Euro (€ 5,125.-) to the share capital account and the balance being twenty thousand and seven Euro (€ 20,007.-) to the share premium account.

All the newly issued shares have been subscribed to and fully paid by the sole member of the Company.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Consequently to the above, the meeting resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand six hundred and twenty-five Euro (€ 17,625.-) divided into seven hundred and five (705) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five) each.»

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreissigsten Tage des Monats Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxembourg, in Vertretung von Notar Joseph Evinger, mit dem Amtssitz in Luxembourg, in dessen Besitz und Verwahr diese Urkunde verbleibt.

Erschien M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, wohnhaft in Luxembourg, als Bevollmächtigte der RP S.à r.l. (ehemals ROCKPOINT S.à r.l.), eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, alleiniger Gesellschafter der RP SP III S.à r.l. (die «Gesellschaft»), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, gegründet durch die Urkunde des Notars, M^e Henri Hellinckx, wohnhaft in Luxembourg am 12. Januar 2007, derzeit noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

(A) Änderung des Artikels 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

« **Art. 2.** Unternehmensgegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten von Beteiligung in jeglicher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen oder andere Gesellschaftskörperschaften, einschließlich Anteilen an Partnerschaften sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sich in der Errichtung, Ausbau, Verwaltung und Kontrolle in solche Partnerschaften oder andere Gesellschaftskörperschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, beteiligen.

Die Gesellschaft kann mittelbar oder unmittelbar in Immobilien investieren. Die Gesellschaft kann insbesondere Unterbeteiligungen in Deutschen Partnerschaftsanteilen erwerben oder halten welche Grundbesitz in Deutschland halten und vermieten.

Die Gesellschaft kann, in jeglicher Art, Darlehen aufnehmen, Gesellschaften der Gruppe durch nachrangige Kredite oder durch Kredite finanzieren.

Die Gesellschaft kann allgemein jede finanzielle Beteiligung mittels Anleihen, Darlehen, Bürgschaft oder Wertpapier oder sonstiges in solche Gesellschaften, Partnerschaften oder Unternehmen einbringen, an denen sie eine Beteiligung hält oder welche Teil der Gruppe bilden zu welcher die Gesellschaft gehört.

Die Gesellschaft kann, allgemein, jede Tätigkeit oder Eingriff vornehmen, die sie zum Erreichen und zur Förderung ihres Gesellschaftsgegenstandes für geeignet hält.»

(B) Erhöhung des Stammkapitals von 12.500,- Euro auf 17.625,- Euro durch Ausgabe von 205 neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je 25,- Euro gegen Bareinlage von 25.132,- Euro; Zeichnung der neuen Anteile durch den alleinigen Gesellschafter und Zahlung des gesamten Zeichnungspreises durch Bareinlage durch den alleinigen Gesellschafter; Zuteilung der Bareinlage für einen Betrag von 5.125,- Euro zu dem Stammkapitalkonto und den Rest für einen Betrag von 20.007,- Euro zu dem Konto bezüglich der Anteileprämien; und konsequenterweise Änderung des Artikels 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft.

Folgende Entscheidungen wurden durch den alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, wie in der Tagesordnung der Versammlung erwähnt.

Zweiter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapitals von 12.500,- Euro auf 17.625,- Euro zu erhöhen durch Ausgabe von 205 neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je 25,- Euro gegen Bareinlage von 25.132,- Euro gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter.

Es wird beschlossen die Bareinlage für einen Betrag von 5.125,- Euro zum Gesellschaftskapital zuzuteilen und den Rest für einen Betrag von 20.007,- Euro zu dem Konto bezüglich der Anteileprämien zuzuteilen.

Alle neuen Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter gezeichnet und vollständig gezahlt.

Der Beweis über die obige Bareinlage wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

In Konsequenz zu dem oben genannten, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

«Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 17.625,- Euro geteilt in 705 Anteile mit einem Nennwert von je 25,- Euro.»

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr zwei tausend fünf hundert Euros geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, die vorliegende notarielle Urkunde wurde in Luxemburg ausgestellt, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Martins Costa, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 31CS, fol. 80, case 9. — Reçu 251,32 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Februar 2007.

J. Elvinger

Référence de publication: 2007088365/211/128.

(070098916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Kafi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.315.

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée KAFI INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 108315, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 24 mai 2005 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1047 du 17 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio Tonelli.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vania Baravini.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

II.- Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, la société ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme ayant son siège social au Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à 1.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 26, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007088371/211/59.

(070098922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Global distribution Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.745.

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Henri Herbiet, commerçant, demeurant à L-9648 Erpeldange/Wiltz, 8B, rue Nic. Schildermans,
- 2.- Monsieur Dominique Herbiet, employé privé, demeurant à B-6250 Aiseau-Presles, 29, rue de la Pairelle,

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl a été constituée, sous la dénomination de TOP 60 suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 144 du 12 février 2003, et que les statuts ont été modifié aux termes d'un acte reçu le 8 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1236 du 27 juin 2006

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 94.745,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- €) euros, chacune, -que les comparants sont les seuls et unique associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl avec siège social à L-9689 Tarchamps, 18, Duerfstrooss

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Henri Herbiet cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales de la société GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl à Monsieur Dominique Herbiet, prénommé.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour. Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Dominique Herbiet, prénommé, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl.

Prix

Le cédant et les cessionnaires, déclarent que les présentes cessions se font gratuitement.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Dominique Herbiet, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite les associés actuels de la société à responsabilité limitée GLOBAL DISTRIBUTION LUXEMBOURG Sàrl ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide, en conséquence des cessions de parts ci avant de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune, réparties comme suit:

Monsieur Dominique Herbiet, cent parts	100
Total: cent parts	100»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

« **Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Herbiet, D. Herbiet, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juillet 2007, WIL/2007/535. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007088476/2724/70.

(070098480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

La Haie du Coq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.284.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Nicolas Claude Leoni, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 4, rue Charles Bonnet, ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme LA HAIE DU COQ S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 114.284, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 928 du 11 mai 2006.

Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007, Relation EAC/2007/8651. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007088465/219/38.

(070098544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

R.M. Services, Colicis, Belle et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 105.429.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

1. Monsieur Raphaël Jacques Claude Colicis, vendeur, demeurant à B-6210 Les Bons Villers, 24, Chemin de la Tuilerie, associé commandité

2. Monsieur Marc Alain Belle, vendeur, demeurant à B-Montignies-sur-Sambre, 246, rue Brigade Piton, associé commandité

ici représenté par monsieur Raphaël Colicis, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Charleroi, le 18 juin 2007

3. Madame Delphine Degueldre, demeurant à B-6210 Les Bons Villers, 24, Chemin de la Tuilerie, associé commanditaire ici représentée par monsieur Raphaël Colicis, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Les Bons Villers, le 18 juin 2007,

lesquels procurations, après avoir été signées ne varietur par le Notaire et le comparant, resteront ci-annexées pour être formalisées avec le présent acte lesquels comparais, ont exposé au notaire:

- que la société R.M. SERVICES, COLICIS, BELLE ET CIE Société en commandite simple a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 24 avril 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, du 22 avril 2005, numéro 367

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 105 429,

- qu'elle a un capital de deux mille cinq cents euros (2.500,- €) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société en commandite simple R.M. SERVICES, COLICIS, BELLE ET CIE avec siège social à L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais

- qu'il y a eu dénonciation du contrat de domiciliation et donc que pour les besoins administratifs du dossier, tous courriers administratifs sont à adresser à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

- que pour les besoins du présent acte, il est fait élection de domicile à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Ensuite la comparante, agissant comme prédit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ensuite les associés, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Les associés approuvent les comptes de liquidation.

Troisième résolution

Les associés acceptent la reprise des actifs et des dettes après apurement de toutes les charges de liquidation suivant rapport de liquidation fourni au Notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Les associés décident de donner décharge aux gérants jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée à ce jour.

Sixième résolution

Les associés décident que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Colicis, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 juin 2007, WIL/2007/490. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007088489/2724/61.

(070098478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Home Plante Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 113.301.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Alfredo Pereira da Silva, commerçant, né à Pedrogao (Portugal), le 28 novembre 1954, demeurant à L-2155 Luxembourg, 162, rue Muehlenweg.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée HOME PLANTE DECO S. à r.l., avec siège social à L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Épernay,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.301,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 675 du 3 avril 2006,

dont le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de la société est modifié de sorte qu'il a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. 1^{er} alinéa. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

2. Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-1490 Luxembourg, 20, rue d'Épernay à L-2611 Luxembourg, 63, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Pereira da Silva, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007088462/219/34.

(070098536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Nordisk Aviation Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.432.

En date du 2 juillet 2007, la société DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE) a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088960/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Foreign Properties Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.195.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-Y. Marchand
Administrateur

Référence de publication: 2007087001/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04312. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Trans-Sud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 30.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007.

Y. De Paoli / M. Lommel

Gérant technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2007087002/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03432. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

BGP Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.175.

Le rapport annuel au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BGP COURTAGE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087044/5/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06675. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007086993/1273/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05409. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Fincom International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 23, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 120.577.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086977/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01042. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Condeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Zone Industrielle Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 71.463.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086980/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01346. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

OPG-Russia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007086989/1273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05411. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087434/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08221. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Merlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.118.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007086688/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Melrose Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.504.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007086689/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07980. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Alexander Photo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007086691/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07969. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

HORUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Bridel,

R.C.S. Luxembourg B 22.339.

Mention rectificative (annule et remplace le dépôt L060048625)

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2007.

Pour HORUS, Société Anonyme Holding

J. Reuter

Référence de publication: 2007086882/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00508. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Investissimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007086693/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07970. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Terra Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.118.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007086695/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07972. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Guido de Nadai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.121.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.167.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086698/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07265. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Immo-Diegem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 50.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour IMMO-DIEGEM S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007087090/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06731. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Tracom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 71.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087091/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07001. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Agence Principale Nilles-Weyland Dan + Danièle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8190 Kopstal, 15, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 88.880.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087092/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07004. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared M^e Philippe Prussen, maître en droit residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with a registered office at 5, rue Guillaume Kroll and registered with the Register of commerce and commercial companies under number B 125032, (STLH) being the sole shareholder of SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. (the «Company»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16 February 2006, registered with the register of commerce under number B 125. 267 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 887 of 15 May 2007.

The proxy holder declared and requested the notary to state that:

I. The sole member holds all twenty-one thousand (21,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Acknowledgement of the resignation of DELOITTE as statutory auditor and appointment of EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company until the annual general meeting to be held in 2008.

B. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-one thousand GBP (£ 21,000) to five hundred thirty eight thousand four hundred sixty one GBP (£ 538,461) by the issue of five hundred thirty eight thousand four hundred sixty one (538,461) new shares of a par value of one (1) GBP (£ 1) each and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares.

C. Subscription and payment of the shares to be issued and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is acknowledged that DELOITTE LUXEMBOURG S.A. have resigned as statutory auditor of the Company and it is resolved to appoint EUROFID S.à.r.l. as statutory auditor of the Company until the annual general meeting to be held in 2008.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-one thousand GBP (£ 21,000) to five hundred thirty eight thousand four hundred sixty one GBP (£ 538,461) by the issue of five hundred thirty eight thousand four hundred sixty one (538,461) new shares of a par value of one GBP (£ 1) with a total distributable share premium of one billion seven hundred fourteen million seventy three thousand three hundred sixty eight GBP (£1,714,073,368) to be subscribed and paid in full and the cancellation of the existing twenty-one thousand (21,000) shares of the Company as a result of such shares being held by the Company after the contribution of all assets and liabilities by STLH.

The new shares referred to above have been subscribed and paid in full together with a share premium by STLH.

The contribution made against the issuance of shares in the Company by STLH represents all its assets and liabilities (including for the avoidance of doubt any assets and/or liabilities which may be discovered later) more fully described hereafter and further referred to in a balance sheet of STLH and confirmed in the valuation report of DELOITTE S.A. (the «Valuation Report») also set out hereafter:

Assets:	£
Cash:	42,002
Investments:	
- Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A	21,000
Loan receivables (including accrued interest)	
- Principal:	1,699,391,265
- Accrued Interest from 1 April to 24 May	16,588,832
Liabilities	
Loans payables (including accrued interests):	
- Principal:	1,000,000
- Accrued Interest from 23 May:	1,142
Provision for current liabilities	430,128

The contributions to the Company have been valued at one billion seven hundred fourteen million six hundred eleven thousand eight hundred twenty eight (1,714,611,829) GBP.

Such contributions constitute all the assets and liabilities of STLH (entire property) as is documented in the Valuation Report and a balance sheet of the contributing company dated 29 May 2007 which will remain annexed hereto as signed by all managers and hereafter reproduced as follows:

Extract of the conclusion of the report of the independent auditor

«Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,461 ordinary shares of par value GBP 1 each, added by a total share premium of GBP 1.714,073,368.»

Consideration

Five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one (538,461) shares in the Company with a nominal value of one GBP (£1) issued with a total share premium of one billion seven hundred fourteen million seventy three thousand three hundred sixty-eight GBP (£1,714,073,368).

Proof of the transfer of the contributions to the Company was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The capital of the Company is fixed at five hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-one GBP (£ 538,461) represented by five hundred thirty eight thousand four hundred sixty-one (538,461) shares with a par value of one GBP (£ 1) each.

The capital has been fully paid in by the associate.

Additional amounts contributed to the Company have been credited to share premium.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 6,500.

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of STLH, a company incorporated under the laws of Luxembourg to the Company (nothing withheld or excepted), the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Fondé de pouvoir en vertu d'une procuration de SEVERN TRENT LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032 (ci-dessous STLH), étant l'associé unique de SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 février 2006, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.167, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 887 du 15 mai 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt et un mille (21.000) actions émises, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

A. Constatation de la démission de DELOITTE en tant que commissaire aux comptes et nomination de EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

B. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000) à cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une Livres Sterling (£ 538.461) par l'émission de cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une (538.461) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune et l'annulation des vingt et un mille (21.000) actions existantes.

C. Souscription et paiement des actions devant être émises et modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société.

III. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est constaté la démission de DELOITTE LUXEMBOURG S.A en tant que commissaire aux comptes et il est décidé de nommer EUROFID S.à.r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2008.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour le porter de vingt et un mille Livres Sterling (£ 21.000) à cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une Livres Sterling (£ 538.461) par l'émission de cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une (538.461) nouvelles actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune, avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent quatorze millions soixante treize mille trois cents soixante huit Livres Sterling (£ 1.714.073.368) devant être souscrites et entièrement libérées et d'annuler les vingt et un mille (21.000) actions existantes de la Société, ces actions étant détenues par la Société suite à l'apport de tous les actifs et passifs par STLH.

Les nouvelles actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées par STLH avec une prime d'émission.

L'apport fait en contrepartie de l'émission d'actions de la Société par STLH représente tous ses actifs et passifs (y compris, en vue d'éviter tout équivoque, tous actifs et passifs qui pourraient être découverts plus tard) tels que décrits ci-après et par ailleurs mentionnés dans le bilan de STLH et confirmés dans le valuation report de DELOITTE S.A. (le «Valuation Report») également repris ci-après:

<i>Actifs:</i>	<i>£</i>
Espèces:	42.002
Investissements:	
- Shares in SEVERN TRENT LUXEMBOURG FINANCE S.A	21.000
Intérêts recevables (y compris les intérêts échus):	
- Principal:	1.699.391.265

- Intérêts échus du 1 ^{er} avril au 24 mai 2007:	16.588.832
<i>Passifs:</i>	
Intérêts dus (y compris les intérêts échus):	
- Principal:	1.000.000
Intérêts échus depuis le 23 mai:	1.142
Provisions pour frais dû	430.128

Les apports à la Société ont été évalués à un milliard sept cents quatorze millions six cent onze mille huit cent vingt huit GBP (£ 1.714.611.829).

Ces apports constituent tous les avoirs et passifs de STLH (tout le patrimoine) tel que documenté dans le Valuation Report et un bilan de la société contributive daté du 29 mai 2007 et signé par un administrateur qui demeurera annexé au présent acte.

Extrait des conclusions du rapport du réviseur indépendant

«Conclusion

Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 538,461 ordinary shares of par value GBP 1 each, added by a total share premium of GBP 1,714,073,368.»

Considération

Cinq cent trente-huit mille quatre cent soixante et une (538.461) actions de la Société d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) émises avec une prime d'émission totale distribuable d'un milliard sept cent quatorze millions soixante treize mille trois cent soixante-huit Livres Sterling (£ 1.714.073.369).

Preuve du transfert des apports à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital de la Société est fixé à cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une Livres Sterling (£538.461) représenté par cinq cent trente huit mille quatre cent soixante et une (538.461) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1) chacune.

Le capital a été entièrement libéré par les directeurs.

D'autres sommes contribuées à la Société ont été accréditées à la prime d'émission.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 6.500.

En raison de l'apport de la totalité des actifs et passifs de STLH à la Société (rien n'étant retenu ou exclu), le notaire se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007. LAC/2007/12171. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

H. Hellinckx

Référence de publication: 2007087232/242/188.

(070097220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDIM GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087441/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08117. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dafofin Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.981.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 du 29 juillet 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAFOFIN FOUR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087453/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08378. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pegasus Netherlands Services Lux Primary S.C.S, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 124.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.035.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., a limited partnership organised under the laws of the Netherlands, with office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner, READER'S DIGEST WORLD SERVICES S.A., a Partnership organised under the laws of Belgium, with registered address at Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht,

RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, a partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, USA,

here both represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two powers of attorney given on June 18, 2007.

A copy of said proxies, having been signed *in variatur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V. is the general partner (associé commandité) and RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC is the limited partner (associé commanditaire) of PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 15, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 11, 2006 number 2159 (the Partnership);

- the Partnership has an issued unit capital of one hundred twenty-four thousand euro (EUR 124,000.-) represented by one thousand two hundred forty (1,240) units held by the limited partner and one hundred twenty-two thousand seven hundred sixty (122,760) units held by the general partner, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

- the partners have decided to dissolve the Partnership with immediate effect;

- the partners have decided that the general partner, PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., is appointed as liquidator, that the partners have received all assets of the Partnership prorata to their unit holding and in

accordance with article 21 of the Partnership's agreement, and that the partners shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Partnership in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Partnership be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the general partner, PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX PRIMARY S.C.S., for the exercise of its mandate; and
- the books, documents and records of the Partnership shall be kept during a period of five years at the Partnership's registered office set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., une société en commandite simple de droit des Pays-Bas, ayant son siège au siège social de WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par gérant commandité, READER'S DIGEST WORLD SERVICES S.A., une société constituée sous le droit belge, ayant son siège social au Boulevard Paepsem 20, 1070 Anderlecht;

RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Kent County, Delaware 19904, USA;

Toutes deux représentées ici par Maître Mélanie Sauvage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 18 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V. est l'associé commandité et RD PRIMARY EUROPEAN HOLDINGS LLC est l'associé commanditaire de PEGASUS NETHERLANDS SERVICES LUX SECONDARY S.C.S., une société en commandite simple constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 novembre 2006 numéro 2159 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales détenues par l'associé commanditaire et cent vingt-deux mille sept cent soixante (122.760) parts sociales détenues par l'associé commandité, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

- les associés ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- les associés ont décidé que l'associé commandité, PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V. est nommé liquidateur, et que les associés reçoivent tous les actifs de la Société au prorata de leurs parts sociales en application de l'article 21 des statuts et que les associés prendront en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- les associés donne pleine et entière décharge à l'associé commandité, PEGASUS NETHERLANDS SERVICES C.V., pour l'exercice de son mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007. Relation: LAC/2007/16511. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089118/242/90.

(070100003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

**Le 11 Avenue Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Universal Lounge SA).**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 56.173.

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de UNIVERSAL LOUNGE SA (anc. GROUPE S.A.M. SA, anc. CHAMS JANOUB HOLDING SA) établie et ayant son siège à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.173, constituée suivant acte Gérard Lecuit de Hespérange en date du 20 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 598 du 19 novembre 1996, modifiée suivant acte Joseph Elvinger de Luxembourg du 9 avril 2003, publié au dit Mémorial, Numéro 674 du 26 juin 2003, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 19 mai 2005, publié au dit Mémorial C, numéro 988 du 5 octobre 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Guy Weber, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Révocation du conseil d'administration.
- Révocation de l'administrateur-délégué et des délégués à la gestion journalière.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- Souscription du capital social.
- Nomination du gérant et détermination de ses pouvoirs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs en fonction à savoir: Guy Weber, demeurant à Mondorf-les-Bains, Samuel Akdime, demeurant à Luxembourg, et la société KPB FINANCE HOLDING S.A., avec siège à Luxembourg, et leur en donnent décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'administrateur-délégué, Guy Weber, préqualifié, et les délégués à la gestion journalière, Samuel Akdime, et la société KPB FINANCE HOLDING S.A., préqualifiés, et leur en donne décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Roberto Vasta, demeurant à Luxembourg, et lui donne décharge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée, dont les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LE 11 AVENUE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Art. 3. La société a pour objet le commerce, l'achat et la vente, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) parts sociales de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- FLAME PROPERTIES LTD, mille parts sociales	1.000
Total: Mille parts sociales	1.000

Sixième résolution

L'assemblée nomme gérant unique, Irina Kislitsyna, indépendante, demeurant à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Weber, C. Demichelet, S. Akdime, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2007 REM 2007/1444. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007089193/218/83.

(070099772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Dreieck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 103.076.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREIECK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007089848/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08964. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Gofinco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
F. Mangen.

Référence de publication: 2007087613/750/11.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08755. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Vulkan Schiffahrts AG Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087612/750/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07169. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mainoria S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007087611/750/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08757. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Moreno Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.259.

L'an deux mille sept, le deux juillet.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-Attert.

A comparu:

La société EUROLUX REAL ESTATE COMPANY SA, (anciennement FINANCIERE CYBELE S.A.) société anonyme, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 84.068,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2001, publié au Mémorial no. 284 du 20 février 2002,

ayant adoptée sa dénomination sociale actuelle suivant assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 2001, publiée au Mémorial no. 475 du 26 mars 2002,

représentée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la comparante préqualifiée, nommé à ces fonctions suivant décision du conseil d'administration du 4 décembre 2001.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) qu'elle est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée MORENO ESTATE SARL, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du vingt-sept juin 2007, enregistré à Redange/Attert le 28 juin 2007, Red/2007/632, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

2) qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions euros (EUR 2.000.000,00) pour porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,00) par la création et l'émission de vingt mille parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, cette augmentation se réalisant moyennant un apport en nature consistant en la branche d'activité complète de la société EUROLUX REAL ESTATE COMPANY S.A., exercée à Rome (Italie) Lungotevere dei Mellini, 27.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en la branche d'activité complète de ladite société EUROLUX REAL ESTATE COMPANY S.A., exercée à Rome (Italie) Lungotevere dei Mellini, 27, par l'activité d'achat, de vente, de construction et d'exploitation d'immeubles, laquelle branche d'activité est évaluée par l'associé à deux millions euros (EUR 2.000.000,00), tel que cela résulte d'un rapport dressé par les soins de Monsieur Riccardo Faraone en date du 26 juin 2007, lequel rapport fait partie intégrante des présentes.

Toutes les opérations de la branche d'activité de la société apporteuse seront considérées du point de vue comptable comme réalisées pour le compte de la société bénéficiaire à partir du 2 juillet 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,00) représenté par vingt mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Les vingt mille cent vingt-cinq (20.125) parts sociales ont été souscrites comme suit:

EUROLUX REAL ESTATE COMPANY S.A., Société de droit Luxembourg, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, vingt mille cent vingt-cinq parts sociales (20.125).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de douze mille euros (EUR 12.000,00).

La société requiert l'exemption du droit d'apport, en vertu de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986.

La présente opération est exécutée conformément à la Directive européenne 90/434/CEE du 23 juillet 1990 et au décret italien (Decreto Legislativo) 544/1992.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes et contenant huit blancs bâtonnés.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Faber, K. Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 juillet 2007. Relation: RED/2007/647. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 11 juillet 2007

Signature.

Référence de publication: 2007088444/7851/66.

(070099057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.